



ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE FISCALITÉ DIRECTE DES ENTREPRISES : REGARDS CROISÉS

Mardi 2 juin 2026 de 8h30 à 10h30 en HYBRIDE (présentiel + visio en direct)

En présentiel, à l'IACF, 9 rue de Penthièvre, Paris

En visio, via un lien Teams

Organisée par la Commission Fiscalité des entreprises de l'IACF

Rediffusion organisée le 11 juin 2026 de 17h00 à 19h00

La Commission Fiscalité directe de l'IACF abordera et commentera plusieurs décisions rendues notamment par le Conseil d'Etat mais également par certains juges du fond au cours des derniers mois.

Avec la participation de **Monsieur Réda WADJINNY-GREEN**, Maître des requêtes, Responsable fiscal du Centre de recherches et de diffusion juridiques du Conseil d'Etat.

Interviendront **Anne-Laure DROUET**, **Éric QUENTIN** et **Jean TOUTTÉE**, avocats membres de l'IACF.

Validation de 2 heures au titre de la formation continue des avocats

TARIFS PRESENTIEL/VISIO

Adhérent : 50.00 € TTC (41.67 € HT)

Non adhérent : 80.00 € TTC (66.67 € HT)

TARIFS REDIFFUSION

Adhérent : 85.00 € TTC (70.83€ HT)

Non adhérent : 140.00 € TTC (116.67 € HT)

Inscriptions sur www.iacf.fr avant le 01/06/2026

Nombre de places limité. Choix du format obligatoire et définitif lors de l'inscription.

Contact : 01 42 60 10 18 ou contactiacf@iacf.fr

Conditions générales de vente sur le site.

PROGRAMME DU PRESENTIEL

8 h 00 Accueil Café/Croissants des participants

8 h 30 Début de la conférence

La Commission Fiscalité des entreprises de l'IACF a le plaisir de vous proposer cette conférence articulée autour des thèmes suivants :

- Restructurations intra groupe
- Intégration fiscale
- Acte anormal de gestion
- Provisions et droit à l'oubli
- Report des déficits
- Taxe sur les réductions de capital consécutives au rachat d'actions
- Fiscalité de la recherche et de l'innovation

Objectifs de la formation : Actualiser vos connaissances sur l'actualité en matière de fiscalité des entreprises, afin d'appuyer votre pratique professionnelle quotidienne.

Public : Avocats fiscalistes, conseils et fiscalistes en entreprise, adhérents et non-adhérents de l'IACF.

Prérequis : Avoir une bonne maîtrise en matière de la fiscalité des entreprises.

Modalités techniques : Salle adaptée avec vidéo-projection et connexion wifi / Accéder à un ordinateur avec une connexion internet de qualité. En distanciel et en rediffusion, connexion internet de qualité, réception par email du lien permettant la connexion grâce à votre email d'inscription.

Modalités pédagogiques : Formation inter-entreprise. Essentiellement par présentations magistrales.

Modalité d'évaluation : Evaluation du contenu et de la qualité de la formation en fin de séminaire.

Modalité de suivi : Une attestation de présence vous sera délivrée validant les heures de formation au titre de la formation continue des avocats. Votre attestation sera disponible sur votre compte d'inscription en ligne.

Prise en charge : Les heures de formation dispensées par l'IACF sont validantes au titre de la formation continue des avocats. En revanche, les formations de l'IACF ne peuvent pas être prises en charge par les fonds dits mutualisés dans le cadre de Qualiopi.